

Shefford, Québec.
Le 8 décembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, au 245 chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 8 décembre 2015.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Johanne Boisvert, Denise Papineau, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon.

MOMENT DE SILENCE

2015-12-174

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'ouvrir la présente séance.

2015-12-175

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 12 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 4.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 4.2 Sujets particuliers :
5. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 5.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Adoption du second Règlement no 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 5.2.2 Projets conformes au PIIA
 - 5.2.3 Demande de dérogation mineure no 2015-12
- 6. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 6.1.1 Protection policière
 - 6.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 6.2 Sujets particuliers :
- 7. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 8.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration du chemin Clark Hill, de la Place de la Roseraie, des rues Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi\Dossier n° 00023715-1 – 47035(16) – 2015-09-24-4
- 9. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les communications
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les communications

- 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 11.2.2 Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité et/ou autres avantages reçus
- 12. Autres sujets
 - 12.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Période de questions
- 14. Adoption du procès-verbal séance tenante
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-12-176

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2015-524 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2005-419 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉE par M. le conseiller Pierre Martin,
IL EST RÉSOLU unanimement que le 2^e projet de règlement joint à la présente résolution et intitulé « Règlement n° 2015-524 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford », est adopté.

2015-12-177

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction d'un bâtiment principal :

1. Monsieur Normand Viau présente une demande de permis de construction (bâtiment principal) au **105, Chemin Picard**.

Projet de construction de bâtiment accessoire en cour avant :

2. Monsieur Raymond Gouron présente une demande de permis de construction (bâtiment accessoire en cour avant) au **96, Impasse de l'Érablière**.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des deux projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les deux projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2015-12-178

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-12

Lot : 3 988 528

Propriétaires : Mathieu Bessette et Andrée-Anne Béland

Localisation : 45, rue Hélène-Laframboise

Zonage : R-10

Description du lot :

- superficie : 6 634,1 mètres carrés
- largeur : 53,66 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande consiste à régulariser une situation existante concernant la hauteur de la façade arrière (revêtement extérieur), celle-ci ne respectant pas la norme en vigueur. En effet, la hauteur actuelle de la façade arrière est de 12 mètres, tandis que l'article 31 du Règlement de zonage #2005-419 stipule que la hauteur maximale est de 11 mètres. La demande de dérogation mineure porte donc sur une différence de 1 mètre au-delà de la norme maximale permise au niveau de la hauteur de la façade arrière.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la dérogation permettrait de régulariser cette situation;

Considérant qu'il y a eu émission de permis (2014-07-0312) en stipulant que la hauteur doit être respectée;

Considérant que les demandeurs ont été avisés lors de l'émission ainsi que par une inspection réalisé 1 an plus tard;

Considérant que les demandeurs ont effectué cet ouvrage pour éviter les risques d'infiltration et ainsi prévenir tout autre problème qui pourrait survenir;

Considérant que la résidence est construite sur un dénivelé;
Considérant que physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage.

En conséquence, le CCU recommande, à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accepter cette demande de dérogation. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-12 soit acceptée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2015-12-179

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU CHEMIN CLARK HILL, DE LA PLACE DE LA ROSERAIE, DES RUES BOISVERT, BOURQUE, DES CHÊNES, JEAN-CLAUDE, LAFLAMME, NOBLE, PAQUETTE, POTVIN, POULIN ET SCHMUCK – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI \ DOSSIER N° 00023715-1 - 47035(16) – 2015-09-24-4

CONSIDÉRANT QU'une subvention supplémentaire d'un maximum de 20 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires a été accordée à la Municipalité pour les travaux concernant l'amélioration du chemin Clark Hill, de la Place de la Roseraie et des rues Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 12 février 2016, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention pour ces travaux sera versée à la Municipalité sur trois ans, soit :

- un premier montant de 8 000 \$ sera versé pour l'année financière 2015-2016;
- un deuxième montant de 8 000 \$ sera versé pour l'année financière 2016-2017; et
- le troisième montant de 4 000 \$ sera versé pour l'année financière 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'a pas été et ne sera pas utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration du chemin Clark Hill, de la Place de la Roseraie et des rues Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Clark Hill, de la Place de la Roseraie et des rues Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck pour un montant subventionné de 20 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues susmentionnés dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 735 387,11 \$, taxes en sus
Nature des travaux : Construction et réfection

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-12-180

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20118380 @ n° 20118513 au montant de 345 428,94 \$.

DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONNS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET/OU AUTRES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 3 décembre 2014 au 8 décembre 2015 est déposé et ne comporte aucune inscription.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stephan Vanier – Projet de règlement 2015-524
Règlement sur l'affichage dans la zone AF
Projet Coop Santé

M. Richard Massé – Règlement sur l'affichage route 112 Denison est
côté nord et sud

2015-12-181

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le présent
procès-verbal séance tenante.

2015-12-182

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 02.

Le maire,

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

André Pontbriand

Sylvie Gougeon, gma